



# **LES PRIX GUY-CHARTRAND**

**INFORMATIONS  
ET  
FORMULAIRES DE CANDIDATURE**

## PRÉSENTATION

### Guy Chartrand

Monsieur Guy Chartrand a été une figure de proue de l'actualité dans le domaine de la défense des usagers des transports collectifs tout au long des années quatre-vingt jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. Il a été président de Transport 2000 Québec de 1979 à 1985 et de 1986 à 1993, avant d'en être nommé membre honoraire à vie. M. Chartrand est décédé en juin 2002.

### Les Prix Guy-Chartrand

Transport 2000 Québec a créé en 2005 les Prix Guy-Chartrand pour reconnaître les réalisations et la contribution d'individus, de regroupements ou de personnes morales qui sont congruentes avec la mission et les objectifs de l'organisme, à savoir :

- Mission :
  - Contribuer à l'instauration et à la mise en œuvre d'une politique de transport durable pour le Québec.
- Objectifs :
  - Promouvoir l'accessibilité aux moyens de transport collectifs efficaces pour le plus grand nombre de personnes à travers le Québec.
  - Promouvoir le développement des moyens de transport ayant le moins d'impact sur l'environnement.
  - Promouvoir l'utilisation plus rationnelle des ressources énergétiques destinées au transport des personnes.
  - Aider le regroupement des usagers.

Les Prix sont décernés selon les trois catégories suivantes :

- L'action et la mobilisation des usagers.
- Le développement et l'amélioration des transports collectifs.
- La personnalité marquante du domaine des transports collectifs.

On trouvera dans les pages qui suivent la description de chacun des Prix et le formulaire de candidature afférent.

## **1. PRIX GUY-CHARTRAND pour l'action et la mobilisation des usagers**

### **1.1 Critères de sélection**

Le Prix est décerné à un individu ou un regroupement d'usagers pour reconnaître son action ou la mobilisation qu'il a menée et qui a entraîné :

- une plus grande accessibilité des services de transports collectifs;
- une amélioration des services de transports collectifs favorisant :
  - l'intégration des modes;
  - l'information et les relations avec les usagers;
  - l'usage efficace des ressources et la réduction des impacts sur l'environnement.

Ce faisant, l'individu ou le regroupement a fait montre :

- de leadership;
- d'engagement;
- de persévérance;
- de sens stratégique;
- de sens civique.

### **1.2 Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui motivé provenant d'une autre personne ou organisation;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

**TRANSPORT 2000 QUÉBEC**  
**PRIX GUY-CHARTRAND**  
**pour l'action et la mobilisation des usagers**  
**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Nom .....

Regroupement .....

.....

Adresse .....

.....

Ville ..... Code postal .....

Téléphone ..... Télécopieur .....

Courriel

Site internet .....

**Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui motivée provenant d'une autre personne ou organisation;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard  
le 5 décembre 2008 à  
Les Prix Guy-Chartrand  
a/s de Transport 2000 Québec  
300, rue du Saint-Sacrement, bureau G-34  
Montréal (Québec) H2Y 1X4

Courriel : [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org)  
Télécopieur : (514) 932-2024

## **2. PRIX GUY-CHARTRAND pour le développement et l'amélioration des transports collectifs**

### **2.1 Critères de sélection**

Le Prix est décerné à une personne ou une organisation pour reconnaître une orientation, une planification ou une action visant le développement et l'amélioration des transports collectifs et qui favorise :

- l'intégration des modes;
- l'information et les relations avec les usagers;
- l'usage efficace des ressources et la réduction des impacts sur l'environnement;
- la sécurité, la fiabilité et le confort des équipements et installations;
- la réponse adéquate aux besoins;
- l'aménagement du territoire.

Ce faisant, la personne ou l'organisation a fait montre de :

- leadership;
- transparence;
- sens du service public;
- vision;
- sensibilité à la perspective de l'utilisateur.

### **2.2 Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui motivé provenant d'une autre personne ou organisation;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

**TRANSPORT 2000 QUÉBEC**  
**PRIX GUY-CHARTRAND**  
**pour le développement et l'amélioration des transports collectifs**  
**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Nom .....

Poste .....

Organisation .....

.....

Adresse .....

.....

Ville Code postal .....

Téléphone Télécopieur .....

Courriel

Site internet .....

**Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui motivée provenant d'une autre personne ou organisation;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard  
le 5 décembre 2008 à  
Les Prix Guy-Chartrand  
a/s de Transport 2000 Québec  
300, rue du Saint-Sacrement, bureau G-34  
Montréal (Québec) H2Y 1X4

Courriel : [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org)  
Télécopieur : (514) 932-2024

### **3. PRIX GUY-CHARTRAND pour une personnalité marquante du domaine des transports collectifs**

#### **3.1 Critères de sélection**

Le Prix est décerné à une personne pour reconnaître sa contribution exceptionnelle aux transports collectifs.

Cette contribution a été marquée par la durée et les actions visées auront été déterminantes en faveur d'une :

- plus grande accessibilité des services de transports collectifs;
- amélioration des services de transports collectifs dans une perspective :
  - d'intégration des modes;
  - d'information et les relations avec les usagers;
  - d'usage efficace des ressources et la réduction des impacts sur l'environnement.

#### **3.2 Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui motivé provenant d'une autre personne ou organisation;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

**TRANSPORT 2000 QUÉBEC**  
**PRIX GUY-CHARTRAND**  
**pour une personnalité marquante du domaine des transports collectifs**  
**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Nom .....

Poste .....

Organisation ou regroupement .....

.....

Adresse .....

.....

Ville Code postal .....

Téléphone Télécopieur .....

Courriel

Site internet .....

**Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui motivée provenant d'une autre personne ou organisation;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard  
le 5 décembre 2008 à  
Les Prix Guy-Chartrand  
a/s de Transport 2000 Québec  
300, rue du Saint-Sacrement, bureau G-34  
Montréal (Québec) H2Y 1X4

Courriel : [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org)  
Télécopieur : (514) 932-2024